



COMITÉ DE DIRECTION

PROCÈS-VERBAL N°15

Réunion du :	Mardi 21 mars 2023 – 18h00
Présidence :	M. Eric BORGHINI
Présents :	Mmes Laurence ANTIMIN, Véronique LAINE, Rosette GERMANO, MM. Patrick BEL ABBES, Edouard DELAMOTTE, Philippe DI MARCO, Jean-Louis DISTANTI, Yassine KHELIF, Noël MANNINO, Mourath NDAW, William PONT, Mathieu SAVY, Patrick SCALA
Excusé(s) :	Mme Stéphanie CHAZAL, MM. Claude COLOMBO, Vincent CASERTA, Roger LAURENZI
Assiste(nt) à la séance :	Mme Florence DERBESY MM. Raphaël BOUTIN, Arnaud DOUDET, Laurent MOURET

1. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Le Comité de Direction approuve les procès-verbaux du Comité de Direction du 24 novembre 2023 et du Bureau Exécutif des 20 décembre 2022, 31 janvier 2023, 9 février 2023, 28 février 2023, 3 mars 2023 et 16 mars 2023.

2. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

a. Condoléances

A la suite du décès de M. Raymond PERON, ancien arbitre du District du Var et délégué régional, les membres du Comité de Direction adressent leurs très sincères condoléances à sa famille, ainsi qu'à toutes les personnes touchées par cette disparition.

b. Nomination

Sur proposition de la C.R.A., le Comité de Direction nomme M. Christian POTARD, ancien arbitre de Ligue Paris-Ile-de-France, observateur de la CRA.

c. ANS – Part Clubs

Le Bureau Exécutif de la LFA, dans sa réunion du 2 mars dernier, a décidé de la répartition de l'enveloppe financière allouée par l'Agence Nationale du Sport dans le cadre de la campagne de subventionnement « Projets Sportifs Fédéraux » pour l'année 2023. Il a été constaté une baisse globale de 9 % par rapport au montant alloué en 2022.

Le montant de l'enveloppe régionale LMF s'élève à 110 000 euros contre 120 000 euros la saison précédente.

Cette somme a été calculée, toujours dans un souci de rééquilibrer progressivement les disparités historiques entre territoires pour arriver à des montants équitables en tenant compte du nombre de clubs, de licenciés, et de Districts afin de tendre vers un rééquilibrage demandé par l'ANS entre la « part clubs » et la « part instances ».

d. Point de situation « licences »

A date, la LMF enregistre une progression du nombre de licences délivrées de 6,6%, la moyenne nationale étant de + 5,1%. Nous avons largement dépassé la barre des 120.000 licences puisque nous en sommes à 123 034 licences, dont 11 726 licences féminines !

Ces chiffres constituent des records pour la LMF.

A noter la diminution des licences délivrées dans les catégories féminines du football d'animation U6 à U9, et dans les catégories masculines U6-U7, U18-U19 et U20.

En revanche, on constate avec satisfaction une nette progression des licences technique, notamment chez les éducatrices (+32%) et des licences arbitres (+8,8) malgré une stagnation du nombre d'arbitres féminines.

3. AGENDA

28 au 30 mars :	Séminaire IFF
Vendredi 14 avril :	Journée Club des Partenaires (animations sportives)
Mercredi 19 avril :	CO LFA / Ligue-Districts + Séminaire des Présidents de district
Samedi 6 mai :	Séminaire des Président(e)s de clubs
WE des 13 et 14 mai :	Festival U13
Dimanche 21 mai :	Finales Coupes Méditerranée Féminines (Saint-Rémy de Provence)
Samedi 27 mai :	Séminaire Mixité
WE des 3 et 4 juin :	Finales Coupes Méditerranée Masculines (lieu à déterminer) Festival Foot U13 Pitch Cap Breton
Jeudi 08 juin :	Soirée Club des Partenaires (Château de la Garde – Puy Ste Réparate)
WE des 10 et 11 juin :	Challenge Régional Beach-soccer
Samedi 24 juin :	AG LMF + Soirée des Récompenses
Samedi 1 ^{er} juillet :	Journée Régionale des Bénévoles

4. TUTELLES DES DISTRICTS DU GRAND VAUCLUSE ET DE PROVENCE

a. District Grand Vaucluse

Mme Véronique LAINE et Noël MANNINO, administrateurs provisoires du District, exposent le fonctionnement actuel.

b. District de Provence

M. Mathieu SAVY, administrateur provisoire du District, expose le fonctionnement actuel.

5. AFFAIRES JURIDIQUES

a. Proposition de conciliation CNOSF – M. Jean Luc MINGALLON

Le Comité de Direction,

Pris connaissance de la proposition faite en l'espèce par le conciliateur, proposant à Monsieur MINGALLON de s'en tenir à la décision contestée.

L'accepte.

6. PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'ARBITRAGE

Maxime APPRUZZESE, C.T.R. Arbitrage, intervient et fait une analyse sur l'arbitrage méditerranéen en présentant les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces. Afin d'être plus efficace, il propose un plan de développement de l'arbitrage avec pour objectifs :

- uniformiser le recrutement, la formation la fidélisation sur le territoire en lien avec les CDA
- augmenter le nombre d'arbitres
- améliorer la performance de nos arbitres
- développer les actions dans les clubs et écoles (sensibilisations, référents arbitres, formations en ligne...)
- développer les actions ETR
- améliorer le service aux clubs

Il présente également le budget du plan de développement en arbitrage qui s'élève à 30 365 euros.

Le Comité de Direction valide le plan de développement présenté ainsi que le budget.

7. POINT CAMPUS

Arnaud DOUDET, Directeur du Développement/IR2F, intervient sur le projet Campus en faisant un point sur le foncier (sécurisation avant la fin mai 2023), l'échéancier des étapes administratives, avec des délais administratifs importants liés à la procédure avec les services de l'Etat.

Il présente la stratégie finale avec l'organigramme foncier et l'organigramme opérationnel pour mener à bien le projet en s'appuyant sur le cabinet ARGESTE et notre cabinet d'Avocats. Afin d'atteindre un équilibre financier, le Comité de Pilotage Campus propose la création d'une structure commerciale gestionnaire pour l'exploitation du site ; la LMF restant maître de son activité « cœur de métiers ». Cette création permettrait la levée de dette avec nos partenaires bancaires.

Le Comité de Direction valide le projet de l'étude de la création d'une structure commerciale.

8. INTERVENTION DE LA DIRECTION TECHNIQUE RÉGIONALE

Laurent MOURET, Directeur Technique Régionale, indique que la Commission Régionale de Labellisation s'est réunie le 9 mars et a procédé à l'étude de chaque candidature au Label Jeunes, Féminines, Futsal FFF Crédit Agricole.

La Commission Régionale de Labellisation propose au Comité Directeur les résultats des candidatures (annexe 1 – PV CR de Labellisation)

Le Comité de Direction valide le PV C.R. de Labellisation du 9 mars 2023.

9. DIVERS

a. CRTIS

M. Patrick SCALA, Président de la CRTIS, indique que la Ville de Marseille n'est pas favorable à la facturation forfaitaire d'un montant de 100 € par intervention mise en place par le Comité de Direction cette saison.

Il est rappelé que le forfait a été mis en place sur toute la Région PACA y compris la Ville de Marseille favorisant une équité entre toutes les villes pour la même prestation.

b. Fusions

Noël MANNINO fait part de la réception des projets de fusion :

- Fusion absorption de l'AS SIMIANE COLLONGUE par l'AS BOUC BEL AIR
- Fusion création entre l'ES VALLEE DES BAUX MAUSSANE et ES PIERREDON MOURIES, avec l'accord favorable du District Grand Vaucluse.

Le Comité de Direction émet un avis favorable.

La séance est levée à 20H15.

**Le Président de Séance
M. Eric BORGHINI**



COMMISSION RÉGIONALE DE LABELLISATION

PROCÈS-VERBAL n°01

Réunion du :	Jeudi 09 mars 2023
À :	14h00
Présidence :	Vincent CASERTA
Présents :	Mme Claire CHAMBON, Ludivine REGNIER, MM. Mounir BENSALAH, Pierre-Yves BERNIER, Pascal BISTARELLI, Vincent CASERTA, Christophe DUPONT, Julien LECOEUR, Laurent MOURET, Stéphane RICHARD
Excusé(s) :	Néant
Assiste(nt) à la séance :	Mme Julie CHAVE, MM. Christophe BELLARD, Fabien GUIGUE, Antoine MANCINO, Jean-Paul PERON

OBJECTIFS

L'objectif de cette réunion est de proposer au Comité Directeur de Ligue les résultats des candidatures au Label Jeunes FFF Crédit Agricole, Label Jeunes FFF Crédit Agricole Féminines et Label Jeunes FFF Crédit Agricole Futsal. La LMF devra transmettre les résultats validés par le Comité Directeur à la Commission Fédérale de Labellisation.

PROCÉDURE

La procédure d'évaluation effectuée par la CTR DAP et les CTD DAP de chaque district a été validée. La Commission Régionale du label a donc procédé à l'étude de chaque candidature de la manière suivante :

Présentation par la CTR DAP et le CTD DAP du club concerné, contexte, implication dans le projet, des points forts et des axes d'amélioration.

- Les 4 projets ont été passés en revue avec l'étude des **critères incontournables** et des **critères cumulables**.

Les membres de la commission peuvent alors questionner les cadres techniques ou les représentants des Districts.

La Commission tient à rappeler l'importance du respect de la politique technique fédérale aux clubs et prendra les dispositions nécessaires en cas de manquement.

• **DISTRICT COTE D'AZUR**

Sur proposition de la Commission Régionale de Labellisation soumis au Comité Directeur de Ligue :

- Label Jeunes FFF Crédit Agricole :
 - O.G.C. NICE : niveau ELITE
 - A.S. CANNES : niveau ELITE
- Label Jeunes FFF Crédit Agricole Féminines :
 - O.G.C. NICE : niveau OR
 - A.S. CANNES : niveau OR

Sur proposition du Comité Directeur du District Côte d'Azur :

- Label Jeunes FFF Crédit Agricole Féminines :
 - A.S. ROQUEFORT : niveau BRONZE
 - GJF TOURRETTE LEVENS FALICON : niveau BRONZE
 - CAVIGAL NICE : niveau ARGENT

• **DISTRICT DE PROVENCE**

Sur proposition de la Commission Régionale de Labellisation soumis au Comité Directeur de Ligue :

- Label Jeunes FFF Crédit Agricole :
 - F.C. ISTRES : niveau EXCELLENCE
- Label Jeunes FFF Crédit Agricole Féminines :
 - O. MARSEILLE : niveau OR

Après discussion entre les membres de la Commission, les clubs du FC HYERES, du CANNET ROCHEVILLE, du FC ROUSSET et les autres clubs départementaux et régionaux seront proposés lors de la prochaine réunion en juin en attente d'éléments complémentaires.

Président
Vincent CASERTA

Secrétaire
Claire CHAMBON